

La Coopération Agricole et les filières animales s'engagent à développer une nouvelle filière de collecte et de recyclage A.D.I.VALOR

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, le mardi 25 février à 14h00, sur le stand de La Coopération Agricole, les acteurs de l'élevage et de l'agrofourniture signeront une déclaration d'intention pour la création d'une nouvelle filière de collecte A.D.I.VALOR qui prévoit le recyclage des emballages plastiques des produits d'hygiène de l'élevage.

Une démarche volontaire et proactive pour un élevage français durable

Suite à la demande, portée par La Coopération Agricole, des éleveurs et des organisations de producteurs, en particulier des filières porcine et avicole, les fabricants et distributeurs ont répondu positivement à la création d'une nouvelle filière de collecte pour les produits d'hygiène de l'élevage (produits détergents, désinfectants, produits de traitement de l'eau etc.). Le développement de cette nouvelle filière permettra le recyclage des emballages plastiques vides de ces produits.

L'initiative volontaire prise par les acteurs de la profession agricole vise à mettre à disposition des éleveurs une solution de collecte simple, à coût maîtrisé, financée par une éco-contribution fixée à 0.04 € HT par kilo ou litre de produits vendus.

L'organisation de la collecte, qui sera mise en place à partir du printemps 2021, s'appuiera sur un partage des rôles entre les acteurs de l'agrofourniture et de l'élevage. Elle reposera sur le réseau de points de collecte de proximité existants pour les emballages vides de produits phytosanitaires et d'hygiène de l'élevage laitier mis à disposition par les acteurs de l'agrofourniture. Les distributeurs des produits d'hygiène, notamment les organisations de producteurs de porcs et de volailles, assureront la communication auprès des éleveurs sur les bonnes pratiques de préparation des emballages.

La démarche répond ainsi aux besoins exprimés par les filières animales de pouvoir bénéficier de solutions pour répondre aux objectifs de développement durable et d'économie circulaire. La France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante pour la gestion des déchets agricoles.

Des filières historiquement engagées

L'agriculture, acteur incontournable de la transition agroécologique, fait partie des premiers secteurs à avoir mis en place, avec l'éco-organisme des Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la Valorisation des déchets agricoles (A.D.I.VALOR) en 2001, un dispositif volontaire de valorisation des déchets issus de l'agrofourniture. Le recyclage du plastique est aujourd'hui devenu un enjeu prioritaire, comme le confirment les objectifs adoptés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Chaque année, plus de 76 000 tonnes d'emballages et de plastiques issus de l'activité agricole sont collectés par A.D.I.VALOR avec un taux global de recyclage supérieur à 90%. Les filières animales, déjà inscrites dans ce dispositif avec la collecte de bidons plastiques de l'élevage laitier et de films plastiques, ficelles et filets utilisés pour le conditionnement des fourrages et de la paille, s'engagent par cette signature, à poursuivre leurs actions en matière de recyclage pour la préservation de l'environnement.



Les signataires de la déclaration d'intention

- La Coopération Agricole (LCA)
- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
- Les unions régionales de groupements de producteurs et associations régionales : Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB), Comité Régional Porcin Pays de la Loire, Union Normande des Groupements de Porcs (UNGP), Union Régional des Groupements des Producteurs de Porcs Nord Picardie (URGPP), Comité Régional Avicole Bretagne
- La Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV)
- La société « Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène » (SEPH) représentant les metteurs en marché de produits d'hygiène pour l'élevage
- L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- A.D.I.VALOR, éco-organisme de la profession agricole en charge de la gestion de la filière française de gestion des déchets d'agrofourmiture

Contact presse

La Coopération Agricole

Mélodie Deneuve

melodie.deneuve@lacoopagri.coop

SEPH

Pierre Mothes

philippe.mothes@seph-fr.com

A.D.I.VALOR

Pierre de Lépinau

p.delepinau@adivalor.fr

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé

Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 300

entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA

85,4

milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation)

Plus de **190 000** salariés (filiales incluses)

3/4

des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative

40 %

du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français

93 %

des entreprises-coopératives sont des TPE ou des PME

